

**COMPTE-RENDU DU
CONSEIL MUNICIPAL
du Lundi 12 février 2018 à 20h00**

L'an deux mille dix-huit, le 12 février à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Vendenheim était assemblé en séance ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du 5 Février 2018, sous la présidence de M. le Maire, Philippe PFRIMMER.

La séance débute à 20h00.

M. le Maire souhaite la bienvenue à M. Richard KAISER, nouveau Conseiller Municipal, au public présent et aux représentants du Groupement SOCOS-ARCOS : Mme ALLIX, MM. GRIEBEL, FOURNIER et JEROME.

Le Conseil Municipal a siégé comme suit :

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux suivants :

Pierre SCHWARTZ - Carine DURET - Philippe MEDER - Guy JUNG - Michel DENEUX - Raymond FEUCHT - Véronique ESCHBACH - Cédric SCHAULY - Marie-Odile KRIEGEL - Jean-Pierre LE LOUP - Claude GANTER - Elisabeth HAMON - Anne RIEDINGER - Alexis KOPEL - Monique SIFFERT - Christophe HAREAU - Nathalie BARBARAS - Valérie RENARD - Frédéric MARION-GARCIA - Benoît TROG - Jean MISCHLER - Richard KAISER - Nathalie HALTER

Absents excusés avec procurations :

Claudine WEBER donne procuration à Michel DENEUX
Cathie GNEITING donne procuration à Pierre SCHWARTZ
Stéphanie BALL donne procuration à Philippe PFRIMMER
Pascal HARMELLE donne procuration à Jean-Pierre LELOUP
Christian SCHNEIDER donne procuration à Jean MISCHLER

Secrétaire de séance : Véronique ESCHBACH

POINT 1 : Débat à propos du Protocole entre la Commune de Vendenheim et les Sociétés ARCOS, SNC « SOCOS » - Contournement Ouest de Strasbourg

M. le Maire indique que les points relatifs au COS, les points 1 à 6 feront l'objet de débats, mais sans votes.

Il informe le public nombreux, qu'il ne pourra pas participer aux discussions du Conseil et les invite à la réunion publique du 13 février. Lors de cette réunion, la parole sera donnée à chaque chef de groupe d'opposition et au Président de l'Association LES FEDINOIS CONTRE LE GCO.

Après l'exposé des améliorations présentées par les représentants du Groupement SOCOS-ARCOS, le Conseil revient sur différents points techniques et aspects du protocole.

A la demande de M. SCHWARTZ, M. GRIEBEL rappelle que le projet initial présentait des principes d'aménagement répondant à la réglementation et aux normes légales imposées par l'Etat.

La protection sera renforcée par des investissements complémentaires à hauteur de 3,5 millions d'euros, qui permettront de réduire le bruit de 3db par rapport aux seuils légaux. (57db le jour au lieu de 60 et 52db la nuit au lieu de 55).

M. le Maire rappelle que ces chiffres sont des moyennes sur 12h et qu'il est très difficile de déterminer le bruit qu'il y aura, étant entendu qu'il est directement lié au nombre de voitures et de poids lourds.

Mme ALLIX explique que des mesures seront faites après la mise en service, sous contrôle des services de l'Etat avec si nécessaire, des aménagements correctifs.

Les membres du Conseil interrogent les représentants du Groupement SOCOS-ARCOS sur la qualité de l'air.

Suite à une question de Mme HALTER, Mme ALLIX explique que l'étude de la qualité de l'air démontre, par projection, que les seuils réglementaires qui sont élevés ne seront pas atteints. A la question de M. TROG, Mme ALLIX précise que les données sur la pollution de l'air et toutes les informations sont disponibles au public sur le site du ministère.

M. MISCHLER s'interroge : en quoi la qualité de vie des riverains du COS sera-t-elle améliorée grâce à la participation financière d'ARCOS, pour un maximum de 220.000 € au sentier nature ?

Il pense que remplacer toutes les fenêtres des maisons situées le long du COS par du triplex serait un progrès et participerait à l'amélioration de la qualité de vie des riverains.

Mme RENARD estime que le projet du GCO peut encore être abandonné et demande des explications quant à l'urgence de ce protocole, étant donné qu'une enquête publique est encore à venir. Elle précise qu'une consultation locale est possible mais pas dans l'urgence. Cette consultation locale ne respecte pas les délais légaux.

Mme BARBARAS estime que le tract distribué par la mairie est orienté en faveur du GCO. M. TROG n'est pas forcément contre la consultation, mais trouve les délais courts en terme d'informations, mais comprend la date au vu des prochaines vacances.

M. GANTER se dit satisfait de la consultation, car tous les Fédinois sont invités à donner leur avis et demande la pose d'un revêtement anti-bruit.

M. MISCHLER s'interroge sur la durée de la concession, qui est sur 54 ans, et du devenir de la responsabilité des mesures de bruits au-delà des 20 ans.

M. GRIEBEL explique que toutes les études ont été réalisées sur des projections de trafic à 20 ans, conformément à la loi.

Mme RENARD estime que ce qui est proposé dans le protocole est largement insuffisant, et que par principe, il ne devrait y avoir aucune compensation pour la Commune.

Par conséquent, le Groupe « Unis pour Vendenheim » votera contre le Projet de Protocole.

Suite à une question de M. MEDER, Mme ALLIX confirme que si le Ministère de l'Environnement décidait d'abaisser les seuils de bruit, Arcos devra s'y plier et ne pourra se réfugier derrière le protocole.

M. le Maire conclut le débat en remerciant les représentants du Groupement SOCOS-ARCOS pour leur exposé et réponses (qui quittent la séance), ainsi que les Conseillers pour leur participation.

Suspension de séance à 21h40

Reprise du Conseil à 21h50

M. le Maire développe les points 2 à 6 qui sont des points concomitants au dossier COS, à savoir :

Point 2 : Déviation du réseau d'éclairage public

Point 3 : Cession de terrains à VINCI

Point 4 : Cession d'une parcelle à la SANEF

Point 5 : Mise à Disposition anticipée de terrains

Point 6 : Conventions d'Occupation Temporaire

M. le Maire propose de ne pas délibérer avant la Consultation et annonce qu'un prochain Conseil pourrait se tenir début mars.

Puis, M. le Maire rattrape l'ordre du jour.

Il réitère la bienvenue à M. Richard KAISER, et l'invite à se présenter et à nous dire dans quel groupe il va siéger.

M. Richard KAISER précise qu'il fera bel et bien parti du groupe TVG.

M. le Maire explique que comme convenu, avec les différents chefs de groupes, nous allons dorénavant essayer d'adopter certains points sans débat pour gagner du temps.

La règle sera donc la suivante :

- En début de séance, le Maire énumère les points.
- Les élus retiennent ceux dont ils souhaitent débattre.
- Les points non retenus sont considérés immédiatement adoptés ou non, sans débat.

ADMINISTRATION GENERALE

POINT 7 : Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 4 décembre 2017

Rapporteur : M. le Maire

Après exposé, l'Assemblée Municipale a voté comme suit :

VOTE

Pour : 26

Contre : 2 (MM. MISCHLER et SCHNEIDER)

Abstention : 1 (M. KAISER)

POINT 8 : Approbation du Contrat Départemental de Développement Territorial et Humain du Territoire d'Action de l'Eurométropole 2018-2021

Rapporteur : M. le Maire

Après exposé, le débat s'est déroulé au sein de l'Assemblée.

Le Conseil Municipal a regretté d'une part, que la Commune n'ait pas été associée aux travaux préparatoires au Contrat et d'autre part, l'absence d'informations précises sur les participations financières octroyées aux communes.

Suite au débat, le Conseil Municipal s'est prononcé comme suit :

VOTE

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

FINANCES

POINT 9 : Débat d'Orientation Budgétaire 2018

Rapporteur : M. le Maire

Suite à la présentation par M. le Maire du projet, le débat s'est tenu en sein du Conseil Municipal.

M. DENEUX, Adjoint aux Finances, a précisé les économies réalisées en fonctionnement :

- 2014/2015 : 80.000 €
- 2015/2016 : 250.000 €
- 2016/2017 : 180.000 €

A la question de M. MISCHLER, M. DENEUX a confirmé que la Loi des Finances 2018 impose une augmentation de 1,2 % pour la valeur cadastrale.

M. le Maire rappelle que les agents d'entretien partis en retraite au 31/12/2017, ont été remplacés par l'externalisation du nettoyage et qu'à ce jour, aucune demande en retraite n'est prévue pour 2018.

Suite à une intervention de Mme BARBARAS, le Maire précise que le quota d'heures supplémentaires mis en place en 2017 reste stable.

Le Plan Pluriannuel d'Investissement est exposé par M. le Maire.

A la question de Mme RENARD portant sur les travaux ADAP, M. SCHWARTZ précise qu'il reste 4 années pour les réaliser.

C'est la mission prioritaire du nouveau technicien, qui a été engagé au 1^{er} janvier 2018.

Concernant, l'extension de la Mairie, M. le Maire, précise qu'une concertation est lancée auprès des agents. Ce projet est piloté par M. FRABOULET.

Budget Annexe

M. le Maire expose le Budget annexe et indique que ce dossier va avancer en 2018. La prochaine Commission Urbanisme va s'emparer du sujet.

Il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte du DOB.

VOTE

Pour : 27

Contre : 2 (MM. MISCHLER et SCHNEIDER)

Abstention : 0

POINT 10 : Subvention pour le développement de la pratique du vélo

Le Conseil Municipal adopte sans débat.

VOTE

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

POINT 11 : Attribution d'une subvention à l'Association du « Souvenir Français »

Rapporteur : M. le Maire

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur cette demande de subvention.

M. MISCHLER souligne que le Comité Cantonal n'est pas informé de la démarche.

M. le Maire indique qu'il s'agit d'une demande provenant du niveau départemental.

Après échange et débat, le Conseil Municipal s'est prononcé comme suit :

VOTE

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

URBANISME

POINT 12 : Vente de terrain Rue des Merles - Rectification erreur matérielle sur délibération du 6/12/2017

Le Conseil Municipal adopte sans débat.

VOTE

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

POINT 13 : Prévention des Coulées d'Eaux Boueuses - Transfert à l'Eurométropole de Strasbourg de la compétence « maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ou la lutte contre l'érosion des sols »

Le Conseil Municipal adopte sans débat.

VOTE

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

POINT 14 : Aménagement Foncier - Avis sur le choix du mode d'aménagement du périmètre et des prescriptions que devront respecter le plan et les travaux connexes Rapporteur : M. le Maire

Le Conseil Municipal est appelé à donner son avis sur le point :

VOTE

Pour : 25

Contre : 4 (Mmes BARBARAS, RENARD et MM. MARION-GARCIA et TROG)

Abstention : 0

POINT 15 : Société Reichstett Matériaux - Demande d'autorisation d'exploiter un centre de regroupement tri, transit et traitement de déchets dangereux et non dangereux

Le Conseil Municipal adopte sans débat.

VOTE

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

AFFAIRES SCOLAIRE

POINT 16 : Réformes des Rythmes Scolaires - nouveaux horaires Ecole Élémentaire et Maternelle

Rapporteur : Mme DURET

Mme DURET indique que la proposition est en parfaite concertation avec les Parents d'Elèves et le Corps enseignant et que nous revenons à la semaine de 4 jours.

Suite à l'intervention de Mme HALTER sur le devenir d'éventuels TAPS, le mercredi matin, Mme DURET informe l'assemblée qu'un sondage sera réalisé auprès des écoles, des parents et à partir du site WEB de la Commune, pour connaître les avis de chacun sur la question.

M. JUNG rappelle que la nouvelle organisation du temps scolaire va entraîner des difficultés quant à l'occupation des salles qui sont réservées actuellement aux associations. En conséquence, M. JUNG demande d'engager rapidement, une réflexion sur le sujet.

M. le Maire rappelle l'absence de subvention de l'Etat pour le dispositif : absence que devra palier la Commune.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- D'approuver la nouvelle organisation du temps scolaire pour l'école maternelle et l'école élémentaire,
- D'autoriser M. le Maire à soumettre ces modifications à l'approbation de la Direction Académique des Services de l'Education Nationale.

Après échange et débat, le Conseil Municipal s'est prononcé comme suit :

VOTE

Pour : 25

Contre : 0

Abstentions : 4 (MMES BARBARAS et RENARD – MM. MARION-GARCIA et TROG)

Pour rappel, tableau de la nouvelle organisation :

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
8h15 – 11h45	8h15 – 11h45		8h15 – 11h45	8h15 – 11h45
pause méridienne	pause méridienne		pause méridienne	pause méridienne
13h45 – 16h15	13h45 – 16h15		13h45 – 16h15	13h45 – 16h15

COMMUNICATIONS

Vu l'heure avancée, M. le Maire, fait une présentation succincte :

- Ligne 71 et Quadrant Nord
La ligne directe est sauvée et restera directe.
La ligne 6-16 ira jusqu'au PEM.
La ligne 74 vers Hoenheim n'ira pas jusqu'au Sury, mais s'arrêtera dans la ZCN.
Il est question d'une ligne 75 qui partirait de la Mairie de Vendenheim et qui passerait par Lampertheim-Mundolsheim-Niederhausbergen, avant de rejoindre Strasbourg par l'Espace Européen.
Ces améliorations interviendront dès le mois de septembre 2018.
- Grenelle des Mobilités du 15/02 au 15/04/2018
C'est une initiative de l'EMS.
Il y aura différents temps forts avec les élus, la Région, le Conseil Départemental, la SNCF notamment.
La requalification de l'Autoroute et du Boulevard Urbain, la VLIO, le RER.... Et le second accès à Vendenheim seront évoqués.
- Population INSEE
2015 : 5594
2014 : 5636
Soit une perte de 40 habitants. La courbe s'est heureusement inversée depuis !
- Travaux d'Assainissement – les chantiers 2018
 - Rue du Moulin - 2 semaines vacances d'hiver - rénovation et chemisage de la conduite.
 - Rues Jeanne d'Arc et Racine - 6 semaines - en mars et avril – renforcement. Une déviation sera mise en place par la rue Voltaire.
 - Rue du Château d'Eau et rue Matter – 3 semaines – renforcement - en avril – mai

- Rue Gounod - 2 semaines vacances de Pâques - renforcement Rue du Château d'Eau - 3 semaines en mai-juin - renforcement
- Rue du Général de Gaulle : du 20 juin au 31 août - remplacement et renforcement du collecteur. La rue sera barrée pendant toute la durée du chantier.

La séance est levée à 23h40

Vendenheim, le 6 Mars 2018

Le Maire,



Philippe PFRIMMER



